Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Janvier 2010
N°95

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda janvier-février 2010

Mardi 12 janvier 2010 à 19h00, Salle des Fêtes : Vœux du Maire
Lundi 18 janvier 2010 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Dimanche 31 janvier 2010 à 16h00, Place du Souvenir : Cérémonie du 65ème anniversaire de la Libération de Houssen
Vendredi 05 février 2010 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Lundi 15 février 2010 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme

Invitation

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population de Houssen et en particulier les nouveaux habitants, à la cérémonie des vœux du Maire, le

Mardi 12 janvier 2010 à 19h00,

à la salle des Fêtes.

Nous partagerons à cette occasion le traditionnel verre de l'amitié.

Que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprenez. Que le bonheur soit au rendez-vous, dans vos cœurs et dans ceux de vos proches. Bonne année 2010 !

Eric STRAUMANN
Député-Maire de Houssen.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 DECEMBRE 2009

REHABILITATION DE L'EGLISE

La période de réalisation des travaux fixée avec Monsieur le Curé pour la réalisation des travaux est la suivante :
Début des travaux : lundi 19 avril 2010
Réception des travaux : 30 juillet 2010
Durée approximative des travaux : 15 semaines.
La consultation des entreprises sera lancée début janvier 2010.

MISE EN PLACE D'UN « SQUARE DES MALGRE-NOUS » ET 65ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Par délibération du 06 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un « Square des Malgré-Nous ».
Une stèle en grès rose sera édifiée.
Après concertation avec Monsieur Pierre MARTIN, Monsieur le Maire propose plusieurs messages à inscrire sur la plaque commémorative.
Après réflexion, le **Conseil Municipal DECIDE** d'inscrire le message suivant sur la plaque commémorative qui sera mise en place sur la stèle :
« Mémorial des Malgré-Nous
En hommage aux 130 000 alsaciens et mosellans, incorporés de force dans l'armée allemande suite au décret du 25 août 1942 dont 40 000 sont morts ou disparus. Sur 102 houssenois, 29 ne sont pas revenus.
Plaque posée le 31 janvier 2010, à l'occasion du 65ème anniversaire de la Libération de Houssen »

CHARGE Monsieur le Maire de commander la plaque commémorative et d'organiser la mise en place de la stèle pour l'inauguration prévue le 31 janvier, date du 65ème anniversaire de la Libération de Houssen.

C.A.C. – ENFOUISSEMENT DES CONTENEURS DE COLLECTE SELECTIVE : APPEL A PROJET POUR LE PROGRAMME 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la C.A.C. poursuit son programme d'enfouissement des conteneurs de collecte sélective. En 2009, les villes de Colmar, Horbourg Wihr, Ingersheim, Turckheim, Sainte-Croix en Plaine et Wintzenheim se sont équipés.
La C.A.C. souhaite établir son programme prévisionnel et appelle à ce titre les communes à indiquer les éventuelles propositions de sites à équiper pour 2010 et les années à venir.
Monsieur le Maire rappelle que la commune de Houssen a bénéficié de ces équipements en 2008 et n'a pas réellement d'autre besoin de ce type pour l'instant.
Cependant, à l'occasion de la réhabilitation de la salle polyvalente, la mise en place de deux conteneurs enterrés à proximité immédiate de la cuisine, un pour le papier / plastique et un pour le verre, serait judicieuse. Cette éventualité sera proposée dans le cadre du programme des travaux, qui seront réalisés en 2011.
Le **Conseil Municipal CHARGE** Monsieur le Maire d'informer la CAC de l'opportunité de mettre en place deux conteneurs à proximité de la salle polyvalente à l'occasion des travaux de réhabilitation qui seront entrepris en 2011.

ACCUEIL PERISCOLAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'A.P.E.H.

Depuis le 12 janvier 2004, le Conseil Municipal avait décidé de mettre gracieusement à disposition de l'Association des Parents d'Elèves de Houssen (A.P.E.H.) le bâtiment édifié en 2003 à côté de l'école maternelle, pour permettre l'accueil des enfants de la Commune en périscolaire, en périodes de vacances scolaires ainsi que le mercredi.
La convention initiale de mise à disposition de ces locaux signée le 15 janvier 2004 et conclue pour une période de trois ans, a été renouvelée début 2007. Elle arrivera à échéance le 11 janvier prochain.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE** de renouveler la mise à disposition à titre gratuit de l'A.P.E.H. des locaux sis 2 rue de l'Est (à côté de l'école maternelle) pour une nouvelle période de trois ans, afin de permettre à l'association d'assurer l'accueil des enfants de la Commune en périscolaire, en périodes de vacances scolaires ainsi que le mercredi **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCOT MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED - PROJET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne Vignoble et Ried arrêté.
Conformément à l'article L. 122-8 du Code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne Vignoble et Ried arrêté pour émettre un avis.
Après réflexion, le **Conseil Municipal EMET** un avis défavorable pour la mise en place des 2 futures zones d'activités commerciales dans la zone du Mariafeld (ban de Bennwihr) et Buhlfeld (au nord de Cora -ban d'Ostheim), tant qu'il n'y a pas d'accès direct à partir de l'axe autoroutier Colmar – Sélestat, les accès actuels étant saturés **EMET** un avis favorable pour la réalisation d'une liaison directe entre la RD 4 et la RN 83 à Bennwihr-Gare et pour l'aménagement d'un axe routier Nord-Sud alsacien renforcé et **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried.

AMENAGEMENT INTERIEUR DU DEPOT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de l'aménagement intérieur du dépôt communal. Le service technique réalise ces travaux en propre régie.
La dalle en béton est coulée, les réseaux sanitaire et électrique sont en place. Une fosse sceptique à épandage souterrain a été installée pour assurer un assainissement autonome.
Il convient maintenant de mettre en place la plateforme de stockage avec escalier d'accès et les cloisons de séparation pour aménager les locaux (sanitaires, vestiaires, atelier, bureau et salle de pause).
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'attribuer, selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), la fourniture et le montage des cloisons démontables et du doublage, la fourniture de la plateforme avec garde-corps et de l'escalier avec une assistance technique, à l'entreprise REP Equipement de Gingsheim (67270), pour un montant total de 30 000,00 € HT.
Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations et **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention pour ces travaux réalisés en propre régie auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.

Travaux d'étanchéité – Ecole Elémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'attribuer, selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), la réalisation des travaux suivants à l'école élémentaire à l'entreprise SCHOENENBERGER SA de Colmar :
- réfection de la toiture de la salle informatique pour un montant total de 5 340,98 € HT (suite à des infiltrations répétitives),
- habillage des planches de rive avec rejet d'eau sur toiture pour un montant total de 5 161,20 € HT.

Déchets Ménagers Spéciaux :

2 dates sont programmées en 2010 sur les déchetteries Europe et Ladhof :
- le 13 mars 2010 de 08h00 à 12h00
- le 22 mai 2010 de 08h00 à 12h00

Rappel : permis de détention de chien dangereux.

A partir du 1er janvier 2010, tout propriétaire ou détenteur de chien dangereux devra être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire de sa commune.
« La survenance régulière d'accidents graves, parfois mortels, causés le plus souvent par des chiens dits d'attaque ou de défense, a conduit le ministère de l'Intérieur à compléter et à améliorer le dispositif de prévention et de protection relatif aux chiens dangereux », explique Gérard Gachet, porte-parole du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales dans la dernière édition d'"Infos-Presse" (n°8, décembre 2009).
« Tout en maintenant les mesures existantes, précise-t-il, la loi du 20 juin 2008 rend notamment obligatoire l'obtention, avant le 31 décembre 2009, d'un permis de détention pour les propriétaires ou les détenteurs de chiens des catégories 1 et 2 ».
La détention de chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque de type Pitbulls, Boerbulls ou Tosa) et de 2ème catégorie (chiens de garde et de défense de race American Staffordshire Terrier ou Tosa, de race ou de type Rottweiler), en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est désormais soumise à des règles particulières.
L'article L. 211-14.-I du Code rural prévoit que, « pour les personnes autres que celles mentionnées à l'article L. 211-13, la détention des chiens mentionnés à l'article L. 211-12 est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile ».
Pour l'obtenir, outre les pièces habituelles (certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile, et de stérilisation pour la 1ère catégorie), il faut disposer d'une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire.
L'évaluation comportementale des chiens concernés âgés de plus d'un an a déjà dû être effectuée, puisque leurs maîtres avaient jusqu'à fin 2008 pour les chiens de 1ère catégorie et jusqu'à fin 2009 pour les chiens de 2ème catégorie pour la réaliser.
Les maîtres des chiens âgés de 8 mois à 1 an doivent faire réaliser cette évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale pour obtenir le permis de détention. En fonction des résultats de l'évaluation, le propriétaire devra la renouveler à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) en fonction du niveau de dangerosité (de 1 à 4) dans lequel le vétérinaire a classé le chien.
Quand le chien est trop jeune pour subir une évaluation comportementale (moins de 8 mois), il est délivré un permis provisoire valable jusqu'à son premier anniversaire.
Plus de 300.000 propriétaires de chiens sont concernés : environ 60.000 pour les chiens de catégorie 1 et 250.000 pour les chiens de catégorie 2.
Le ministère publie aussi un dépliant de présentation sur le thème « Comment prévenir les accidents? »
Information sur le site internet :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/demarches-administratives/permis-chiens-dangereux

« Portraits de Légendes d'Alsace » d'Eugène Santangelo

Eugène Santangelo, auteur illustrateur de Houssen, qui compte déjà six livres à son actif, est passionné de légendes alsaciennes depuis plus de vingt ans. Il y a quatre ans de cela, il se décide à entamer un projet de livre sur ce thème. S'enchaînent alors de longues heures de recherches, de croquis préparatoires, d'annotations diverses et d'efforts qui se concrétisent par ce titre « Portraits de légendes d'Alsace » édité par la maison « I.D l'Édition ». Il existe de nombreux livres qui compilent les légendes d'Alsace et Eugène Santangelo a voulu revisiter les légendes et en faire un ouvrage différent, son but étant d'en faire un album pour toute la famille.

Par son ton et ses illustrations, l'ouvrage d'Eugène Santangelo captive aussi bien petits que grands. Pour ce faire, il a mis en scène le personnage d'Eugène Schmidt, reporter photographe de Colmar. Ce dernier est loin d'imaginer que le mystérieux télégramme lui donnant rendez-vous devant l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg allait bouleverser sa vie. Collecteur et passionné de légendes alsaciennes depuis toujours, celui-ci va pénétrer dans un monde où aucun être humain n'avait pu accéder jusqu'alors. « Le Monde des Légendes ».

Contacté par un certain Lucius Farfelus, Eugène Schmidt aura pour mission de prendre en photo divers personnages de légendes alsaciennes et d'en dresser le portrait. Pendant son périple dans ce monde merveilleux, il rencontrera des personnages bien singuliers, bien gentils, mais aussi, hélas, bien méchants, voire très méchants...

On pourra découvrir tout au long de la lecture du récit du photographe des résumés de plusieurs Légendes d'Alsace, telles celle de Hans Trapp, Saint Nicolas, la fille du géant du Nideck et bien d'autres encore. Ces résumés ont été rédigés par Astrid Mull, ancienne directrice du musée de la communication de Riquewihr.

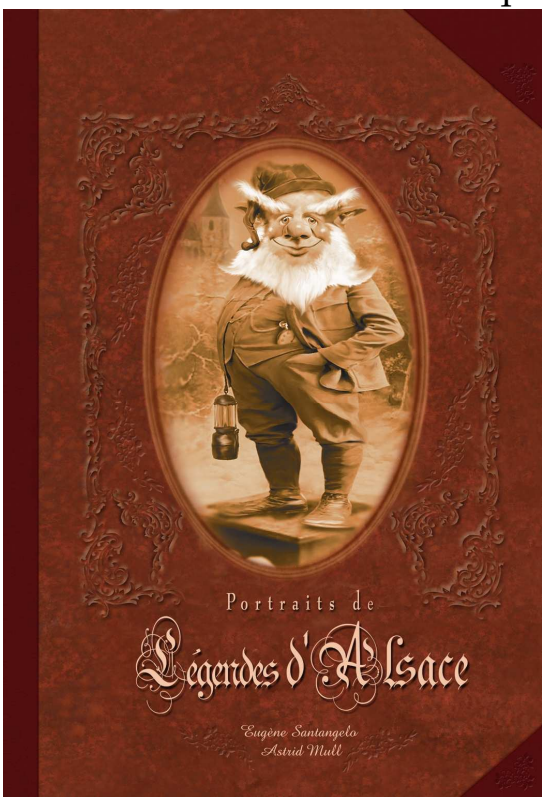

Ouvrage disponible en librairie.

10ème Anniversaire

QUILLES 2000 HOUSSEN

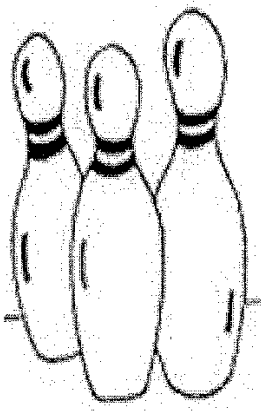

Pour le fêter, les quilleurs organisent un dîner dansant

CARPES FRITES FRAICHES

à Volonté et en direct du SUNDGAU

un Blanc Cassis (apéritif) et le Dessert sont Offerts

Animé par l 'orchestre les FANATIC'S

Le Samedi 20 Février 2010 à partir de 19h30
à la salle polyvalente de HOUSSEN

Pour toute réservation, talon à retourner avec votre règlement par chèque libellé à l'ordre de **QUILLES 2000 HOUSSEN** au plus tard pour le **06 février 2010** à :
LOSS Laurent – 3 rue du Krumgassel – 68125 HOUSSEN
Pour tout renseignement : **03.89.29.13.20.** ou **03.89.49.12.17** ou **06.78.27.58.07.**

NOM	**PRENOM**	**TELEPHONE**
Nombre de personne(s)	**x 20 € =**	**€**
Enfant (6 à 12 ans)	**x 10 € =**	**€**
	Total :	**€**